



CHARTRE

Génération Belle Saison

Des valeurs partagées au service d'objectifs communs avec et pour l'enfance et la jeunesse

Le formidable développement artistique et culturel qu'a connu la France depuis l'avènement d'un ministère en charge de la Culture n'a pas oublié ce public particulier que constituent l'enfance et la jeunesse. Aujourd'hui, la grande majorité des structures culturelles et festivals programment, dans toutes les disciplines artistiques, des spectacles destinés plus particulièrement aux publics jeunes, de la petite enfance au seuil de l'âge adulte. Des artistes toujours plus nombreux et exigeants affirment une spécialité dans ce domaine ou bien choisissent de se confronter aussi à la question d'une adresse à l'enfance. Aujourd'hui, la rencontre avec les œuvres fait partie intégrante des politiques prioritaires du ministère de la culture et de la communication en matière d'éducation artistique et culturelle pour tous.

Pour autant, face aux risques d'homogénéisation des goûts, de l'entre-soi et du désinvestissement de la figure du citoyen, il nous faut quotidiennement réaffirmer la force fertile et irremplaçable d'une rencontre régulière et active avec l'art et les artistes pour chaque nouvelle génération, dès le plus jeune âge afin d'écrire avec eux le monde de demain.

Politique au service des arts vivants et de l'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse, Génération Belle Saison travaille en ce sens et contribue à structurer et développer la création et les dispositifs de médiation à destination des jeunes publics.

Ces propositions reposent sur des valeurs qui fondent l'engagement du ministère de la culture et de la communication ainsi que de l'ensemble des acteurs qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre de cette politique : coopération, partage, engagement durable, innovation, ouverture, visibilité et cohérence. Elles visent ainsi à favoriser la richesse de la création pour l'enfance et la jeunesse, à développer qualitativement sa production et sa diffusion mais aussi à mieux prendre en compte les spécificités liées à l'adresse en direction de la petite enfance et de l'adolescence en prenant pleinement par à la construction des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Coopération, partage, engagement durable

Les signataires de la chartre s'engagent à privilégier les réalisations et projets qui mettent en jeu des collaborations nouvelles, des partenariats transversaux, des coopératives de moyens et/ou des réseaux de diffusion territoriaux, transrégionaux ou internationaux afin d'impulser des dynamiques durables, autant du point de vue de l'offre que de la participation des acteurs.

Ils doivent ainsi contribuer à doter la création pour l'enfance et la jeunesse d'un corpus de références, de bases saines et pérennes qui renforceront sa relation avec les publics.

Innovation

Les signataires s'engagent à mener ou soutenir des propositions particulièrement abouties ou inventives et novatrices du point de vue des esthétiques, des savoirs-faire, des outils, et des relations avec les publics.

Ouverture et visibilité

Chaque projet mis en place dans le cadre de Génération Belle Saison œuvrera pour la (re)connaissance du secteur auprès des opérateurs, des médias, du grand public

Réflexivité et cohérence

Les signataires de la charte s'engagent dans leurs projets et au-delà, à participer régulièrement et activement à toutes les formes de concertations locales et nationales permettant de prendre du recul sur leur démarche et d'apporter de la cohérence à leur action pour une lisibilité plus grande au niveau national du plan Génération Belle Saison.